



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/1999/NGO/2
24 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Cinquante et unième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES MINORITÉS
ET PROTECTION DES MINORITÉS

Exposé écrit présenté par Caucasians United for Reparations
and Emancipation, une organisation non gouvernementale
inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[9 juin 1999].

Le legs de la traite des Noirs d'Afrique :
Déclaration de Silis Muhammad au nom des Afro-Américains

1. Les effets persistants de l'esclavage du temps des plantations nous ont laissés, mon peuple et moi, dans un état de génocide. Le génocide est à un groupe ce que l'homicide est à un individu. Arrachés à notre terre, déracinés, vendus et réduits en esclavage, on nous a appelés esclaves, nègres, noirs, personnes de couleur, Noirs américains, et aujourd'hui nous sommes les prétendus Afro-Américains. Nous sommes plus de 40 millions, et pourtant nous sommes un peuple mort. En tant qu'esclaves, nous sommes morts depuis 400 ans. Notre combat pour la dignité humaine n'est-il pas aussi important que la guerre que livrent d'autres groupes pour assurer leur survie ? Notre guerre est une guerre de l'esprit. L'ONU envoie des troupes pour protéger la vie physique. Notre guerre n'est-elle pas aussi importante ? L'esprit n'est-il pas aussi précieux que le corps ? Être vivant, tout en sachant qu'en tant qu'homme, je suis mort, cela est pire que la mort physique. La mort du corps libère. La mort de l'esprit, c'est l'enfer sur terre.

2. Depuis l'époque de l'esclavage et aujourd'hui encore, nous sommes une nation ballottée au sein de la nation américaine. Nous n'avons plus d'assise, il nous manque ces droits fondamentaux que sont la culture, la religion et la langue maternelle. Nous avons perdu notre véritable identité. Nous ne sommes pas une minorité, nous sommes un peuple, et pourtant le Gouvernement américain nous considère comme une minorité. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

3. La Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, qui découle de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pose la question de l'identité. Concomitamment, la Déclaration universelle envisage, comme l'écrit le professeur Eide, "la création d'un cadre commun, pour chacun et partout dans le monde, de droits fondamentaux protégés".

4. Le 10 décembre 1948, lorsqu'a été adoptée la Déclaration universelle, les États-Unis savaient que les Afro-Américains étaient privés de leur véritable langue maternelle, de leur véritable religion et de leur culture ancestrale, en somme de leur identité d'homme. L'Amérique ne pensait pas à nous lorsqu'elle a signé ce document; ou alors, elle entendait persuader l'ONU qu'elle pensait à nous. Dans la mesure où l'ONU nous a omis de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Gouvernement des États-Unis a commis un faux, et l'action de l'ONU et de ses États Membres s'en est trouvée entravée. À cause de ce mensonge, on nous a laissés en dehors de la Déclaration des droits des minorités également.

5. Nous exclure de la Déclaration des droits des minorités et de la Déclaration universelle, c'est nous dénier notre existence sur le plan politique. Nous n'avons pas d'identité, parce qu'on nous a privés délibérément d'une éducation dispensée dans notre langue maternelle, et de ce fait nous n'avons pas notre propre culture. Privés de notre culture, nous nous trouvons dans un état de mort civile.

6. Nous sommes attachés à notre droit d'être élevés dans notre langue maternelle, car nous savons que cela nous garantirait une identité. Nous sommes sensibles au fait que la Déclaration des droits des minorités soit axée sur l'éducation, mais nous savons que, même si les États-Unis le souhaitaient, ils ne pourraient nous rendre nos racines familiales ni notre langue maternelle. En effet, ils ne peuvent retracer notre lignage, sauf à le situer en Afrique, continent où il existe plus de 1 200 familles de langues. Aussi devons-nous pouvoir choisir la langue maternelle ou les langues maternelles que nous souhaitons parler en tant que peuple. Nous éprouvons le besoin de bénéficier de la protection d'une instance des Nations Unies au moment de nous engager dans cette étape de la guerre mentale que nous menons pour notre identité, de peur d'être ciblés et considérés comme subversifs par le Gouvernement des États-Unis.

7. Si nous ne pouvons compter que sur le bon vouloir des États-Unis, nous ne pourrions jamais recouvrer notre identité en tant que peuple et nos droits fondamentaux. Pourquoi ? Parce qu'en refusant en 1968, vingt ans après l'adoption de la Déclaration universelle, de ratifier la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, les États-Unis ont donné clairement à entendre, une fois de plus, qu'à leurs yeux, les droits de l'homme n'étaient pas les droits de tout individu, partout dans le monde.

8. Le refus des États-Unis de ratifier cette convention atteste les sentiments qui animaient le Gouvernement des États-Unis au moment de ce refus, et ces sentiments n'ont pas varié depuis 1948. Ou le Gouvernement des États-Unis ne pensait pas à nous, ou il entend ni plus ni moins barrer la route qui mène à la restauration de nos droits fondamentaux, c'est-à-dire de notre identité. Tout en nous maintenant dans cet état d'errance, les États-Unis continuent de se prétendre les valeureux défenseurs des idéaux des Nations Unies (les droits de l'homme pour chacun, partout dans le monde) et nous maintiennent englués dans la culture anglo-américaine, ce qui fait qu'en réalité, nous contribuons à régénérer leur religion, leur langue et leur identité.

9. Ainsi donc les États-Unis ont trompé délibérément l'ONU et commis un génocide contre nous qui nous trouvons dans un état de mort civile, notre identité n'ayant pas été préservée. Nous en concluons que les États-Unis n'ont pas cessé de violer la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis le moment de sa ratification.

10. Nous nous prononçons en faveur de la création, pour les Afro-Américains des États-Unis, d'une instance des Nations Unies bénéficiant de l'assistance d'experts et établie auprès du Siège de l'ONU. Nous estimons que l'ONU est moralement tenue d'engager les États-Unis à financer cette instance, étant donné que les actes frauduleux du Gouvernement des États-Unis ont empêché l'ONU de s'acquitter de son obligation de protéger les droits de l'homme de chacun, partout dans le monde. Comment ne pourrait-on pas être gravement préoccupé par le fait que 40 millions de personnes sont exclues et ne bénéficient pas de la protection de leurs droits fondamentaux ? Au cas où le Gouvernement des États-Unis refuserait de financer l'instance envisagée, nous accepterions avec gratitude le parrainage de l'ONU et de tout gouvernement qui voudrait nous apporter son concours.

11. L'instance que nous proposons de créer doit nous permettre de rétablir nos droits fondamentaux, ces droits que nous seuls pouvons revendiquer, à savoir notre existence et notre statut juridiques et politiques en tant que peuple. Dans le cadre de cette instance, nous entendons i) promouvoir le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans nos rangs, ce qui doit inclure en définitive les membres de la diaspora; ii) reconstruire entre nous une sorte de conseil ou d'organe exécutif, puisque le Gouvernement des États-Unis refuse son ingénierie sociale; iii) discuter franchement au sein de ce conseil les dispositions pertinentes de la Constitution des États-Unis qui ne nous définissent pas comme des êtres humains à part entière; iv) choisir la langue maternelle ou les langues maternelles que nous souhaitons parler en tant que peuple; v) examiner des questions comme les revendications, le rétablissement de notre identité, le rapatriement, l'indemnisation et le retour de certains d'entre nous dans une nation amicale.

12. Voilà ce que nous entendons demander aux États-Unis. Ce projet ainsi lancé, la Sous-Commission pourrait nous fournir des orientations en examinant le legs juridique, politique et économique persistant du commerce des esclaves tel que les victimes le perçoivent. Nous souhaitons que ces discussions contribuent à améliorer les relations entre les races au sein de la société américaine. L'instance dont nous demandons la création pour les raisons exposées plus haut permettrait aussi d'épargner aux générations futures de l'Amérique le fardeau de l'esclavage.
